Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260316-DBAFR_2026_01-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE CAST

REUNION DU 10 MARS 2026

Le 10 mars 2026 à 11h00, le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de CAST, légalement convoqué le 27 février 2026, s'est réuni en Mairie de CAST, sous la présidence de Monsieur André RANNOU, Président.

Etaient présent(e)s : Monsieur André RANNOU (Président), Monsieur Jean-Yves BOSSENNEC, Monsieur Bruno DORVAL, Monsieur Jean-Jacques DORVAL, Monsieur Patrick GUÉGUEN, Monsieur Bruno HASCOËT, Monsieur Guénolé HASCOËT, Monsieur Michel LE PAGE, Monsieur Roger MAUGUEN, Monsieur ALBERT RICHARD

Absent(e)s : Monsieur Patrice BOTHOREL, Monsieur Jérôme DANIEL, Monsieur Jacques GOUEROU, Monsieur Jean-Marc NICOLAS, Monsieur Ronan PORS

Procurations :

Secrétaire de séance : Patrick GUÉGUEN

DBAFR 2026-01 : COMPTE DE GESTION 2025 DE L'A.F.R. :

Monsieur Le Président ayant exposé les éléments du compte de gestion 2025 de l'A.F.R..

Le Bureau de l'A.F.R.,

VU le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2025 a été réalisée par le trésorier de Châteaulin et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de l'A.F.R..,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du trésorier.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2025 de l'A.F.R.

DÉCLARE que le compte de gestion dressé par le Receveur ci-dessus désigné, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
André RANNOU